



ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

2010-2011 – Séance no 4 – 14 mars

PRISE DE POSITION

RECONFIGURATION DES ÉTABLISSEMENTS

Les instances de la SPG ont été consultées à plusieurs reprises sur la reconfiguration des établissements. Cela a donné lieu à autant de prises de position ou de résolutions.

Dans le respect de l'ensemble de ces documents, résumé dans la résolution de l'AGO du premier juin 2010, l'assemblée des délégué-e-s, réunie le 14 mars, demande :

- le maintien, autant que possible, d'établissements à site unique et d'établissements de petite taille (scénario à 90 établissements) ;
- que le rôle de directrice/teur puisse être au service de l'équipe enseignante et du projet pédagogique de l'établissement ;
- la concertation des équipes enseignantes pour renforcer l'autonomie de l'établissement et pas celle de la directrice ou du directeur ;
- la création du cahier des charges de maître-adjoint et la révision de celui de secrétaire pour que les tâches assurées par ces fonctions soulagent réellement les enseignant-e-s de l'administratif pour leur permettre de réinvestir leur rôle d'enseignant-e ;
- la dynamisation du rôle des régions au bénéfice des équipes enseignantes (réseaux pédagogiques) ;
- le développement du conseil d'établissement pour en faire un vrai lieu de débats et de décisions dans le respect strict des champs de compétences de chacun des partenaires.

En conséquence, dans le cadre du processus de reconfiguration des établissements, l'Assemblée des délégué-e-s demande que :

- les propositions formulées soient analysées sérieusement dans toutes leurs implications ;
- la réallocation des moyens soit mise au service des enseignant-e-s et des élèves ;
- l'enseignement primaire puisse bénéficier de postes supplémentaires nécessaires à son bon fonctionnement, en particulier des postes pédagogiques ;
- les conditions générales de travail puissent être améliorées.

Prise de position adoptée à 54 voix POUR, 1 voix CONTRE, 3 Absentions